

APPEL À CANDIDATURE EXCEPTIONNELLE POUR LE MASTÈRE DE RECHERCHE WI 2021-2022

L'ESEN organise un concours pour la sélection des candidats au Mastère de recherche en Web Intelligence pour l'année universitaire 2021-2022.

Masters	Acronyme	Capacité d'accueil	Quota Professionnels Sec. Public*	Licences Concernées**
Mastère de recherche en web intelligence	WI	20	0	Informatique appliquée à la gestion, Informatique ou diplômes équivalents

Etapes	Dates
Soumission électronique	Du 02 au 05 Octobre 2021
Résultats du classement des dossiers déposés en ligne	Le 06 octobre 2021
Acceptation des demandes de contestation	Au plus tard le 08 octobre 2021
Dépôt du dossier administratif (Version Papier)	Du 07 au 08 Octobre 2021
Diffusion de la liste définitive des candidats retenus	Le 12 octobre 2021
Acceptation des demandes de contestation	Au plus tard le 14 octobre 2021

** Un quota international d'étudiants étrangers est prévu pour le mastère de recherche WI. Les étudiants étrangers souhaitant candidater sont priés de déposer leurs demandes auprès de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur (Sélection Hors Quota).

I- Phase 1 : Soumission électronique du 02 au 05 Octobre 2021

Cette étape est obligatoire et indispensable à la sélection des dossiers. Tout dossier non déposé électroniquement sur le formulaire <https://forms.gle/HRzAi8zSfn82SdhD9> ne peut pas faire l'objet d'un dépôt papier dans la deuxième étape. Tout dépôt électronique doit être conforme au dossier papier qui sera demandé dans la deuxième étape.

Les résultats du classement des dossiers déposés en ligne seront diffusés sur le site de l'ESEN à partir du **06 octobre 2021**

Les demandes de contestation sont acceptées au plus tard le **08 octobre 2021**.

La liste des candidats retenus ne sera considérée comme définitive qu'après réception et vérification des dossiers version papier.

II- Calcul des scores de classement

Les différents dossiers seront classés suivant un score comptabilisé comme suit :

- La moyenne générale de l'étudiant durant les trois années de licence
- Tout passage en session de rattrapage sera sanctionné par un malus **0.35 pts** déduit de la moyenne des 3 années de licence.
- Tout redoublement sera sanctionné par un malus **0.7 pts** déduit de la moyenne des 3 années de licence.

$$\text{score} = (M1 + 2 \times M2 + M3)/4 - \text{Malus}(\text{redoublement}) - \text{Malus}(\text{rattrapage})$$

M1 : Moyenne de la première année (L1)

M2 : Moyenne de la deuxième année (L2)

M3 : Moyenne de la troisième année (L3) → Il s'agit de la moyenne des deux semestres de la troisième année.

Le nombre de redoublements ne doit pas dépasser un (01) redoublement.

Le nombre de sessions de rattrapages à spécifier est celui de la L1, de la L2 et de la L3.

III- Phase 2 : Dépôt du dossier administratif (Version Papier) du 07 au 08 Octobre 2021

Tous les candidats ayant effectué le dépôt en ligne doivent également déposer leurs dossiers papiers au service de scolarité (Master) de l'Ecole Supérieure d'Economie Numérique à la technopole de la Manouba.

Horaire de dépôt des dossiers : le jeudi de 9h à 15h et vendredi de 9h à 13h

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

Tout dossier non conforme aux données auto-enregistrées en ligne sera éliminé.

Tout dossier complet et conforme à l'inscription en ligne donne droit à un reçu (comportant le numéro de dossier) délivré par l'école au candidat pour faciliter le suivi.

La liste définitive des candidats retenus sera diffusée le **12 octobre 2021** sur le site web de l'ESEN.

Les demandes de contestation sont acceptées au plus tard le **14 octobre 2021**.

IV- Dossier Administratif

Le dossier papier est constitué de :

1. Une copie de la CIN /Passeport pour les étudiants étrangers ayant eu leurs diplômes en Tunisie.
2. Une copie certifiée conforme du Baccalauréat et des autres diplômes obtenus (Licence, maîtrise, etc.).

3. Une copie certifiée conforme des relevés de notes des trois années de licence, maîtrise, etc.
4. Une fiche de renseignement à remplir. Cette fiche est à retirer du site web de l'ESEN (www.esen.tn) ou du service de scolarité.
5. 01 photo d'identité.
6. 01 enveloppe timbrée (mettre l'adresse complète clairement sur une feuille et l'insérer dans l'enveloppe).
7. Une charte où ils s'engagent à être présents dans les séances de cours, à ne pas être inscrits à **d'autres mastères** et à ne pas avoir d'engagements professionnels à temps complet.

V- Contacts du président de commission

Voir sur le site de l'ESEN : <https://www.esen.tn/portail/page/notre-equipe-9.html>